

## SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 08 AVRIL 2021

### **2021 -38** CONVENTION DE GROUPEMENT POUR LA PASSATION ET L'EXECUTION DE MARCHÉ PUBLIC «COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTÉ »

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 08 avril, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel 1<sup>er</sup> avril 2021, s'est réuni dans les locaux du SYDELA, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 20  
Votants : 20

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire  
Monsieur Frédérick DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique  
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis  
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire  
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo  
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain  
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu  
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz  
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire  
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon

Délégués titulaires présents (visioconférence) :

Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval  
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique  
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire  
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon  
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval  
Madame Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pontchâteau et Saint-Gildas-des-Bois  
Monsieur Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo  
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis  
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay

Délégués titulaires absents :

Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)  
Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique  
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz  
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres

Secrétaire de séance : Monsieur Frédérick DUNET

Affichage le 09 avril 2021

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L2113-6 et L2113-7,

Considérant que le SYDELA relève un besoin dans la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS) des travailleurs, relative à des travaux sur réseaux électriques et d'éclairage.

Considérant que la mutualisation de l'achat permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix.

Considérant qu'ayant des besoins communs les collectivités suivantes ont souhaité constituer un groupement de commande :

- Syndicat Départemental d'Energie et d'équipement de la Vendée (SYDEV)
- Territoire d'Energie de la Mayenne (TE 53)
- Syndicat Intercommunal d'Energie de Maine et Loire (SIEML)
- Syndicat Départemental d'Energie de Loire Atlantique (SYDELA)

Considérant que le SyDEV se propose comme coordonnateur du groupement de commandes et aura pour mission de prendre en charge la passation du marché public « mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs relative à des travaux sur réseaux électriques et d'éclairage »

Considérant que ce groupement de commandes est constitué pour une durée de quatre ans ferme et à pour objet la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande, sans montant minimum ni montant maximum, dont l'objet est la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs relative à des travaux sur réseaux électriques et d'éclairage.

Considérant que chaque membre du groupement participera aux frais de gestion de cette coordination, à part égale, y compris de publicité, exposés par le coordonnateur et liés à la procédure de passation du marché. Ces frais de gestion sont fixés à 10 000 euros, soit 2 500 euros par membre du groupement.

**Le Comité syndical décide, à l'unanimité :**

- **D'approuver la constitution d'un groupement de commandes avec le SyDEV, le TE 53 et le SIEML pour la conclusion d'un marché public ayant pour objet la « mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs relative à des travaux sur réseaux électriques et d'éclairage »,**
- **D'approuver que le SyDEV soit coordonnateur du groupement de commandes,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes, dans les conditions précitées, ainsi que tous documents se rapportant à la présente décision,**
- **D'attribuer et de verser au SyDEV, en qualité de coordonnateur, la participation SYDELA d'un montant de 2 500 euros, sous réserve de l'inscription des crédits au budget principal**

**Le Président,  
Raymond CHARBONNIER**

Accusé de réception en préfecture  
044-200074926-20210408-2021-38-DE  
Date de télétransmission : 09/04/2021  
Date de réception préfecture : 09/04/2021